

L'hon. M. EULER: Non, je n'ai jamais dit cela.

L'hon. M. MANION: L'honorable député a laissé cette impression. Il la corrigera probablement.

L'hon. M. EULER: Voici ma déclaration: Lorsque les adversaires de la nationalisation calculent le déficit du National-Canadien, ils considèrent d'abord l'intérêt sur la dette fondée envers le public, lequel, cette année, est d'environ 50 millions, et doit être prélevé au moyen d'impôts. Puis il y a l'autre dette à l'Etat, au montant de \$1,700,000,000, que le Gouvernement a avancée, disent-ils, d'une manière ou de l'autre au National-Canadien; mais c'est faux. C'est vrai en un sens—les déficits, les prêts, ainsi de suite; c'est exact à cet égard. Mais le ministre sait que certains des autres chapitres ne devraient pas être inclus. Par exemple, il y a la valeur du matériel acquis du Nord-Canadien et du Grand-Tronc. Puis, les adversaires de la nationalisation prétendent que, puisque le Gouvernement canadien a avancé \$1,700,000,000, il faut bien acquitter l'intérêt sur cette somme. Ils calculent de plus l'intérêt sur ce montant, l'ajoutent à l'intérêt sur la dette fondée, et obtiennent un déficit ou une perte de 100 millions de dollars au moins.

L'hon. M. MANION: C'est ce qu'a déclaré l'honorable député, et c'est exactement ce que j'ai dit.

L'hon. M. EULER: Cela n'est pas faux.

L'hon. M. MANION: Je vais montrer en quoi cela est inexact. Ils ne calculent aucunement l'intérêt sur les \$1,700,000,000.

L'hon. M. EULER: Qui ne calcule pas cela?

L'hon. M. MANION: Ils calculent l'intérêt sur \$600,000,000. Mon honorable ami est bon mathématicien; il sait bien que, s'il calculait à combien s'élève l'intérêt de 5 p. 100 sur \$1,700,000,000, il trouverait que cela seul fait \$85,000,000 d'intérêts pour l'Etat.

L'hon. M. EULER: Vous aussi.

L'hon. M. MANION: Oui, mais ce n'est pas là ce qu'ils font. Voici comment ils procèdent. L'argent déboursé par le gouvernement canadien depuis dix ans pour les Chemins de fer nationaux représente, en premier lieu, l'argent payé pour la construction de l'Intercolonial, du Transcontinental et des autres lignes de l'Etat, et s'élève à \$400,000,000. Mais aucun intérêt n'a jamais été imputé sur cette somme; aucun. Voilà le premier point.

L'hon. M. EULER: Mais. . .

[L'hon. M. Manion.]

L'hon. M. MANION: Laissez-moi finir. L'honorable député pourra me rectifier si je fais erreur, mais je ne me trompe pas. Puis, en second lieu, il y a une somme d'un peu plus de \$600,000,000 prêtée par le gouvernement canadien à l'ancien Grand-Tronc, au Nord-Canadien et le reste. Ce n'est que sur cette somme que l'intérêt est imputé. Il n'est pas imputé sur les \$1,700,000,000.

L'hon. M. EULER: Par qui?

L'hon. M. MANION: Par les livres des chemins de fer. Mais laissez-moi terminer.

L'hon. M. EULER: Très bien.

L'hon. M. MANION: Le déficit de l'an dernier, comme l'a dit mon honorable ami, a été de plus de \$50,000,000. Cette année-là, il a manqué \$3,500,000 à nos chemins de fer pour acquitter les intérêts sur la dette envers le public. Etant donné que l'intérêt, l'an dernier, a été d'un peu moins de \$57,000,000, en chiffres ronds, et qu'il a manqué \$3,500,000 pour acquitter les intérêts, le déficit a été, cette année-là, d'environ \$60,000,000. Puis ils obtiennent le chiffre de \$100,000,000—c'est parfois \$90,000,000 et parfois \$100,000,000—en ajoutant l'intérêt imputé dans les livres des chemins de fer sur ces \$600,000,000. Si mon honorable ami veut bien consulter le rapport, il verra que c'est exact. Je sais que j'ai raison, car j'ai les chiffres sous les yeux. On voit à la page 11 du rapport des chemins de fer de l'Etat pour 1933 que les intérêts s'élèvent à \$36,000,000. Ceci est imputé annuellement au réseau national dans les livres de la compagnie à titre de dette envers l'Etat. Ce sont des intérêts. C'est clairement indiqué dans le bilan. On voit dans le bilan que le compte de construction des chemins de fer de l'Etat est de \$404,000,000, et aucun intérêt ne lui a jamais été imputé. Puis le bilan indique que les prêts du Dominion du Canada se sont élevés à \$661,000,000. Une partie de cette somme a été employée pour les déficits, et, comme l'honorable député a eu parfaitement raison de le dire, une partie a servi à des dépenses de premier établissement du réseau de l'Etat.

C'est seulement sur ces \$661,000,000 de prêts de l'Etat que l'intérêt est imputé, et non pas sur la somme totale de \$1,700,000,000. C'est ce que j'ai signalé à l'honorable député. Je ne le blâme pas, mais je tiens à dire aux honorables membres du comité que mon honorable ami se trompe en affirmant ici que nous avons imputé des intérêts au réseau national sur \$1,700,000,000.

M. HANBURY: Le ministre n'a pas compris ce qu'a dit l'honorable député.